

Lettre ouverte aux trois ministres

28 juin 2018

P.P.A. 2 :

**Les acteurs de la Vallée rappellent leurs exigences
et attendent des décisions fortes de l'Etat
pour « assurer un avenir durable à la vallée de l'Arve »**

Les membres du comité consultatif intercommunal « environnement et qualité de l'air » de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, constitué au printemps 2015 et composé de trois collèges équilibrés (élus, socio-professionnels et associatifs), adressent à l'autorité administrative qui a en charge la finalisation du PPA2 de la vallée de l'Arve, préfet et trois ministres de tutelle – Mesdames BORNE et BUZYN et Monsieur HULOT - la lettre ouverte suivante :

« Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire,
Mesdames les Ministres,
Monsieur le Préfet,

La visite inédite organisée le 29 septembre dernier à laquelle vous avez eu l'obligeance de vous associer personnellement a suscité parmi les habitants et acteurs de la vallée de l'Arve **un espoir réel de résolution** de la problématique de la dégradation de la qualité de l'air subie par le territoire depuis un certain nombre d'années.

Dix mois après, que constatons-nous, à la veille de la réunion le 2 juillet prochain du comité de pilotage (Copil) du PPA2, qui a vocation conclusive ? Après plus de 6 mois de réunions, réparties en 8 groupes de travail thématiques, l'heure est à **la décision pour offrir un avenir durable à la vallée de l'Arve.**

Nous, acteurs de la vallée, ne pouvons passer sous silence **l'impatience qui est la nôtre à voir l'Etat se mobiliser** de manière cohérente et pertinente avec l'ampleur des enjeux et des attentes.

Dans ce contexte, nous insistons sur **l'impératif de mobiliser l'ensemble des acteurs pour pouvoir agir sur la globalité des facteurs de pollution et sur l'ensemble des polluants qui posent un problème de santé publique localement** : les particules PM10, mais aussi de taille plus fine, le dioxyde d'azote et le Benzo(a)Pyrène.

Le constat de la relative inertie de l'Etat, sur des sujets qui sont pourtant déterminants pour la résolution de notre crise, **est affligeant.**

C'est ce qui justifie que les acteurs du territoire **interpellent solennellement l'autorité administrative en rappelant les principales exigences qu'ils portent :**

En ce qui concerne la pollution liée **aux modes de chauffage au bois**, il y a nécessité de **maintenir l'engagement de l'Etat à la hauteur de celui** qui prévalait depuis la mise en place du Fonds Air Bois en 2013, c'est-à-dire une prise en charge de 50% des coûts de l'intégralité du dispositif. Nous nous félicitons que la proposition d'interdiction de tout foyer ouvert dans les nouvelles constructions soit retenue, avec extension de cette mesure à l'ensemble des foyers d'ici le terme du PPA2 (soit 2023). Ce système d'aide doit également être ouvert aux énergies renouvelables plus propres, telles que le solaire thermique et la géothermie.

En matière de régulation des flux routiers de transit, facteur de pollution étonnamment délaissé et compte tenu des menaces du moment, les acteurs du territoire insistent pour que le PPA2 intègre **une clause qui formalise l'opposition ferme et irréversible de l'Etat français à toute perspective de doublement du tunnel routier du mont blanc**, en tant qu'opération incompatible et contradictoire avec toute entreprise de réduction des facteurs de pollution atmosphérique.

En complément de cette orientation, il convient de mettre en place sans tarder **une stratégie offensive en faveur du fret ferroviaire sur la ligne existante** qui a été complètement sous-utilisée au cours des 15 dernières années. Le report vers le rail est en effet un levier indispensable pour désengorger les vallées alpines.

En ce qui concerne les transports collectifs, les acteurs du territoire exigent que l'axe ferroviaire Genève-Annemasse-La Roche sur Foron- Bonneville-Cluses-Sallanches-le Fayet, complété par la liaison Saint-Gervais-Vallorcine, **constitue la base d'un véritable réseau R.E.R. haut-savoyard**, seul à même de réduire les flux automobiles qui connaissent une ampleur et une croissance incompatibles avec la raison d'être d'un PPA. A ce titre, nous veillerons à ce que les potentiels **redéploiements de crédits dans le cadre de la révision du CPER** puissent intervenir en faveur de la rénovation et la modernisation de la ligne Annemasse-Saint Gervais.

Nous terminerons par **le secteur industriel** et sa contribution significative à la pollution de l'air locale. Si nous admettons la difficulté à réguler un secteur économique dominant sur le territoire et la nécessité de ne pas le fragiliser outre mesure, nous réclamons néanmoins **une action déterminée contre les « points noirs » du territoire : le site de SGL Carbon** mérite en l'espèce un traitement particulier et exemplaire de nature à réduire fortement l'ensemble des émissions de polluants du site, y compris les émissions « diffuses » qui s'échappent du bâtiment sans être filtrées. Nous réclamons **un programme spécifique d'actions sur le site, intégré au PPA2, sur la base d'un audit indépendant et complet** de la structure, afin de la rendre compatible avec l'environnement fragile de montagne dans lequel elle se trouve.

Comme vous pouvez le constater, les exigences sont fortes. Nous regrettons le manque d'engagement de l'Etat sur le sujet ainsi que l'aspect précipité des dernières phases d'évolution du dossier, comme en témoigne le fait que le Copil sera réuni sans présentation préalable du nouveau PPA devant le comité technique (Cotech).

La lisibilité et l'ambition retrouvée de ce Plan dépendront notamment d'un affichage clair en matière de réduction des émissions polluantes avec **un objectif, mesure par mesure, de réduction de l'ensemble des polluants** considérés, ce qui manque cruellement au document dont nous avons disposé jusqu'à présent.

Nous vous adressons **cet appel qui n'est que le rappel des attentes les plus essentielles du territoire**, déjà formulées et adressées à plusieurs reprises à l'autorité administrative au cours des dernières années, tant il est vrai que la dégradation de la qualité de l'air contrevient à l'un des droits les plus fondamentaux de l'individu : **le droit à la protection de sa santé**.

L'heure est à la décision : **l'ensemble des collectivités (Région, Département, EPCI et communes) et les forces vives du territoire concerné sont prêtes à prendre leur part et leurs responsabilités** dans l'effort commun, comme elles ont déjà amplement eu l'occasion de le montrer.

Dans l'attente d'un traitement attentionné et favorable de nos exigences, nous, soussignés, membres du comité consultatif intercommunal « environnement et qualité de l'air » de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, vous adressons, Monsieur le Ministre d'Etat, Mesdames les Ministres, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération ainsi que celle de la reconnaissance anticipée des habitants du territoire considéré ».

Signataires :

les membres du comité consultatif intercommunal « Environnement et Qualité de l'air » de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc

collège élus

Maurice Desailoud
Maire de Houches

Nicolas Evrard
Maire de Servoz

Eric Fournier
Maire de Chamonix

Bernard Ollier
Elu référent de Chamonix

Jérémy Vallas
Maire de Vallorcine

collège associations et personnalités qualifiées

Eric Lasserre
Pro Mont Blanc

Anne Lassman Trappier
Pdte Inspire

Alain Nahmias
Pdt ARSMB

Laure Schmutz
Ancienne Maire de Servoz

Hervé Villard
Chargé de mission Grand Genève

Jean-Pierre Herry
Médecin

collège socio-professionnels

Stella Blanc-Pâques
Chambre Syndicale Hôtelière

Paul Coquoz
Délégué des commerçants

Mathieu Dechavanne
PDG Compagnie du Mt Blanc

Nicolas Durochat
Directeur Office du Tourisme

Claire Thiolière
Compagnie des guides